

- Résultats du concours 2021/2022 d'AgriNove -

Sur les 57 dossiers reçus au 31 mars 2022, notre jury a sélectionné les 3 projets suivants :

1^{er} prix : Madame Muriel MOROT - TRAILLE

L'objectif du projet est de valoriser la laine des brebis des Pyrénées qui actuellement est considérée comme un déchet (les brebis sont élevées pour le lait).

En s'inspirant des propriétés naturelles exceptionnelles de la laine, Madame Morot a mis au point une gamme de ouate isolante naturelle, alternative au polyester généralement utilisé pour isoler les vêtements. La laine est mélangée avec un intrant biosourcé, qui, une fois chauffé, va fondre et lier les fibres de laine entre elles. Grâce à ce liage, le produit fini est utilisable comme n'importe quelle ouate, sans chutes de fibre ni de limites à l'industrialisation.

Les points forts par rapport aux produits pétrosourcés sont la résistance au feu et les capacités de thermorégulation. Là où le polyester tient chaud, la laine sait s'adapter à l'environnement, quelle que soit la température extérieure.

La société travaille également sur le développement de l'introduction de la laine dans des bioplastiques (prototype prometteur).

2^{ème} prix : Monsieur Joël DESPUJOLS – AGRILAGIC SYSTEMES France

Joel Despujols, fondateur de la société Agrilogic Systemes, expert en systèmes de production horticole, a conçu et breveté un nouveau concept de serre pour climats chauds : la serre AGRINEA®. Intégralement close, anti-insectes et résistante à de fortes intempéries, AGRINEA® est équipée d'un dispositif innovant de thermorégulation par « cooling system » (circulation d'eau sur une paroi, l'évaporation de l'eau permettant un refroidissement de la serre), 100% solaire.

L'architecture de la serre, conçue par AgriLogic Systemes et fabriquée par Tecnoponiente Invernaderos, permet d'augmenter la surface des panneaux évaporants et le nombre d'extracteurs d'air, sans diminuer la surface utile au sol ni la pénétration de la lumière dans la serre. Les extracteurs d'air sont positionnés en faitage et alimentés par des panneaux photovoltaïques. Le concept pourra également s'adapter sur des serres existantes et il sera durable dans le temps puisque les matériaux de couverture sont en tôles polycarbonates.

3^{ème} prix : MM. Paul MALFOY, Valentin SABATET, Benjamin VIGNARD, – Proteome

PROSANE est une solution d'enrobage alimentaire pour fruits & légumes. Ce produit se positionne en alternative naturelle aux produits phytosanitaires post-récolte.

Il agit comme une seconde peau et remplit deux rôles principaux : une protection physique (il limite la respiration du produit) et une protection microbiologique (il défend activement le produit contre un très large spectre de pathogènes, champignons et bactéries, responsables de sa dégradation).

Cette fine pellicule, formée directement sur le produit par un procédé de trempage ou de pulvérisation uniforme, est invisible à l'œil nu, inodore, incolore et comestible. Elle peut être facilement retirée en passant le produit sous l'eau. Ainsi, l'enrobage permet de prolonger la durée de conservation des fruits et légumes sans en altérer leur aspect ni leur saveur.

Le jury a tenu par ailleurs à décerner une citation à :

Monsieur Simon CHAUVET – WIDUNN : Tracabilifruits est un ensemble de capteurs intelligents à fixer sur les équipements de récolte existants de l'arboriculteur. Ils permettent de digitaliser et d'automatiser le suivi de la récolte en arboriculture, pour gagner en efficacité et en traçabilité.

Une application pour smartphone autorise l'analyse de ces données en temps réel dans les vergers et un site web permet de synthétiser ces informations et d'effectuer des analyses poussées.

Remise des prix :

Les prix ont été décernés ce mardi 24 mai 2022 au Conseil départemental de Lot-et-Garonne par Madame Sophie Borderie (Présidente du Conseil départemental), Monsieur Alain Lorenzelli (Président d'Albret Communauté) et Monsieur Nicolas Lacombe (Président d'AgriNovo).

Historique et calendrier

Le concours AgriNovo a été lancé en 2014 afin de recenser des innovations pour l'agriculture et d'en mettre plus spécialement trois en lumière à chaque édition. Depuis, le concours est ouvert chaque année à l'occasion de notre forum « Agrinovembre », qui se donne comme objectif de valoriser certains projets de la promotion précédente autour d'une thématique précise. Les candidats ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour déposer leur dossier ainsi qu'une courte vidéo de présentation. Le jury se réunit avant l'été et sélectionne suivant un processus rigoureux les projets lui paraissant le plus porteur en termes d'innovations pour l'agriculture. Les autres candidats peuvent faire l'objet d'une citation ou/et d'un accompagnement par nos chargés de mission.

Projets et jury

Les projets présentés doivent mettre en avant une innovation quelle qu'elle soit (technologique, agronomique, numérique, etc.). **Au cours des 8 premières éditions, nous avons ainsi reçu 319 dossiers en tout, dont 24 ont été primés.** Cette décision émane du jury du concours qui a un fonctionnement collégial puisqu'il réunit des représentants des collectivités locales (Conseil régional, Conseil départemental et Communauté de communes), des institutions agricoles (Chambre régionale d'agriculture, Lycée départemental agricole, Crédit agricole), ainsi que le pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation, le cabinet d'expertise comptable Cerfrance et le centre d'expérimentation Invenio.

Les prix

Les lauréats reçoivent une somme en numéraire qui s'élève à 5 000 Euros (3^{ème} prix), 10 000 Euros (2nd prix) et 15 000 Euros (1^{er} prix). Cette dotation peut être complétée par des prestations de services de même valeur si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans qui suivent la remise des prix sur la technopole AgriNovo. Les citations sont dotées d'une valeur de 5 000 Euros, fournie en prestation de services, si et seulement si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans dans la zone d'activité économique « AgriNovo ».

Ces dotations sont financées essentiellement par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et la Communauté de communes Albret Communauté, mais depuis 2020 la Fondation pour une Agriculture Durable en Nouvelle-Aquitaine (FADUNA) contribue à une des trois dotations au titre du développement durable.